LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

L'ORDRE DU JOUR EST

Acquisition d'une parcelle située à Limoges et d'une parcelle située au Palais-sur-Vienne, propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, en vue de la création d'un aménagement cyclable dans le cadre du Schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables (SDIAC)

N° 18.8

DÉLIBÉRATION

Acquisition d'une parcelle située à Limoges et d'une parcelle située au Palais-sur-Vienne, propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, en vue de la création d'un aménagement cyclable dans le cadre du SDIAC

1 DOCUMENT - *Publié le 10 Décembre 2024*

Délibération du 22 novembre 2024

18_8.pdf
(.pdf, 330,1 Ko)

TÉLÉCHARGER